



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2018

Conseillers présents : MM Christian BRETON ; Pascal DEGASPERI ; Alain FROGET ; Joris GIRARD ; Yannick LOMBARD ; Jean-Pierre MENUT; Sébastien SIMION ; Robert RICHIARDONE ; Gilles TOURTET ; MMES Christine DELORME ; Odile DURAND ; Jacqueline HARDON ; Françoise PINET
Absentes: MMES Julie GAY-PARA ; Céline PIERROT

Le compte rendu du conseil municipal du 7 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Gilles TOURTET est désigné secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance Madame le Maire tient à remercier l'Association des Petits Escargots et Robert RICHIARDONE pour l'organisation de la retransmission des matchs de football à la Maison Pour Tous lors de la coupe du monde.

PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES

- Charges de fonctionnement de l'école

La moyenne de fréquentation est de 115 élèves, les dépenses totales de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2017-2018 s'élèvent à 97 232.97 €. Le montant de la participation des communes par élèves et par an est donc fixé à $97\,232.97/115 = 845.50$ €

Accord à l'unanimité

- Charges de fonctionnement de la cantine

6 491 repas ont été distribués, soit 200 de moins que la dernière année scolaire. Le total des dépenses de fonctionnement liées à la cantine s'élèvent à 52 668.16 €. Dans ces dépenses sont inclus le remplacement de l'agent chargé de la cantine en arrêt maladie durant un mois, les frais de dossiers et des inscriptions, les photocopies et les frais postaux. Le coût des prestations par repas est de 8.11 €, la prise en charge complémentaire du repas par la commune (frais de transport) est de 0.60 €, ce qui donne un coût réel pour les communes de **8.71 €**.

Accord à l'unanimité.

Madame le Maire souligne qu'il y a de plus en plus d'enfants de maternelle qui mangent à la cantine et qu'il paraît nécessaire d'engager une réflexion sur une éventuelle extension du bâtiment.

DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

Budget principal

- Achat de matériel pour un véhicule (caisson) + 500 €
- Participation de la commune extension réseau électrique à La Tuilière + 5 100 €
- Restauration de la fontaine Place de la République

Gilles TOURTET indique qu'il faut changer notamment la colonne principale de la fontaine qui date du 18^{ème} siècle. Vu sa dégradation il est urgent de procéder à la réhabilitation et ce avant l'hiver. Le devis des travaux demandé à un tailleur de pierres s'élève à 14 700 € TTC. Les travaux pourraient être réalisés cet automne.

Le conseil considère que cette fontaine fait partie du patrimoine communal , il autorise donc le maire à signer le devis et à engager les travaux.

Madame le Maire souligne qu'elle va s'enquérir auprès du Crédit Agricole pour une éventuelle aide financière.

L'ensemble des dépenses nouvelles sont compensées largement par l'inscription de la subvention acquise de la Région pour l'extension de l'école soit 62 940 € et par la subvention acquise du Département pour l'aménagement du chemin piétonnier route de Valence de 12 300 €.

Afin d'équilibrer le budget il est ajouté des crédits à l'aménagement de la Place des Séquoias pour 61 046 €.

Accord à l'unanimité.

Caisse des écoles : il convient de diminuer les crédits inscrits au compte 6247 à hauteur de - 3 500 € et de diminuer du même montant la subvention de la commune. (les transports scolaires de l'année scolaire ont été pris en charge par la coopérative scolaire).

Accord à l'unanimité.

Actions jeunesse : ouverture de la section d'investissement pour l'achat de matériel de camping pour un montant de 1 100 €

Chapitre 022 : dépenses imprévues – 1 100 €

Chapitre 023 : virement à la section d'investissement + 1 100 €

Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement + 1 100 €

Opération – Acquisition de matériel : + 1 100

Accord à l'unanimité

AMENAGEMENT DE LA PLACE DES SEQUOIAS

Un avis d'appel d'offres a été lancé sur le site internet des marchés publics pour la maîtrise d'œuvre relative à l'étude de diagnostic et de programmation pour la requalification d'espaces publics du quartier du parc. La date de remise des offres est fixée au jeudi 16 août à 16 heures.

Un montant estimatif de 800 000 € a été indiqué dans le cahier des charges avec une étude de programmation de 1 mois et demie pour la tranche ferme. Les critères d'attribution ont été fixés comme suit : 60 % pour la valeur technique et 40 % pour le prix des prestations.

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Les services de IT05 doivent finaliser le cahier des charges avant de pouvoir lancer l'appel d'offres pour le choix du bureau d'études.

ACTIONS JEUNESSE

Le service actions jeunesse souhaite participer au KIDDY RAID 8 organisé par le CCAS de Briançon. Une convention est donc nécessaire pour définir les modalités de participation.

Accord à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

RD1075

Madame le Maire fait part d'une pétition et de la mobilisation d'habitants contre les nuisances et les risques d'insécurité résultant de l'augmentation du trafic des poids lourds sur la RD1075, suite à la déviation mise en place sur la commune de Veynes.

Madame le Maire donne la parole à Claudine RODRIGUEZ qui souhaite connaître ce qui peut être mis en œuvre afin de réduire la vitesse avant qu'un accident tragique arrive.

Madame le Maire indique que la RD1075 est une route à grande circulation et de ce fait on ne peut pas installer de panneau à 30 km/h, ni de dos d'âne ni de plateaux. Elle rappelle que le Département a pour projet de construire un nouveau pont route de Veynes et de faire un rond-point au carrefour de la RD1075 et de la route de Valence.

Joris GIRARD propose, dans l'attente de ces nouvelles infrastructures, de mettre un panneau indiquant un itinéraire conseillé au lieu de déviation pour qu'il n'y ait pas de caractère obligatoire.

Yannick LOMBARD pense que la pose d'un radar test pourrait faire ralentir les automobilistes.

Alain FROGET constate et s'interroge sur le fait que la commune récupère les nuisances d'une commune voisine.

Madame le maire informe le conseil qu'elle a demandé un rendez-vous avec le Président du Département pour lui faire part des attentes des habitants.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Suite aux nouvelles dispositions prises par la Région concernant les transports scolaires, le coût pour les parents a fortement augmenté, il passe de 15 € par enfant à 110 € par enfant. Suite aux diverses interventions, pétitions, collectifs des parents et l'association des maires, la région s'est engagée à verser 50 € par élève aux intercommunalités qui devra reverser cette somme.

FESTIVITES

Une cinquantaine de personnes ont assisté au théâtre de verdure devant la mairie le lundi 16 juillet

Festival de Chaillol à l'église le 23 juillet à 21 heures

Fête votive organisée par le comité des fêtes les 28,29 et 30 juillet

Fête médiévale les 4 et 5 août

Fête de l'air le 5 août

Madame le Maire projette le film les sources du Buëch réalisé par Christophe ROSANVALLON.

Une réunion s'est tenue à la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy avec l'association NAMASTE, leur bilan présente un important déficit suite au festival organisé au mois de juin.

Robert RICHIARDONE et Christine DELORME font remonter les doléances de touristes quant à la fermeture des toilettes publiques situées devant la mairie.

Madame le maire rappelle que suite aux divers vandalismes ces toilettes ont été entièrement détériorées et donc fermées.

Certains conseillers pensent qu'il n'est pas nécessaire de les remettre en état, il y a déjà des toilettes publiques situées au Parc des Séquoias.

Joris GIRARD considère que la solution la plus appropriée serait d'installer des toilettes auto-nettoyantes.

Séance levée à 19 heures.